



La Présidente

Monsieur Pascal BOLOT

Préfet de Moselle

Préfecture de la Moselle

9 place de la Préfecture BP 71014

57034 METZ CEDEX 1

pref-prefet-sec@moselle.gouv.fr

Strasbourg, le 27 mars 2026

IG/fk

Objet : Autorisation d'ouverture des commerces le Vendredi saint 3 avril 2026 – Respect du Droit local

Monsieur le Préfet,

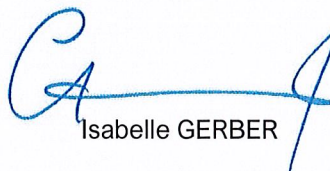
C'est avec tristesse, inquiétude et étonnement que nous avons découvert votre décision d'autoriser l'ouverture des commerces en Moselle, le Vendredi saint 3 avril 2026.

Ceci contrevient au Droit local et à la jurisprudence. Nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer cette affaire et retirer cet arrêté.

Revenir sur le caractère férié du Vendredi saint serait l'expression d'une volonté affirmée de déconstruire le Droit local et fragiliser les spécificités liées à l'identité mosellane.

Nous espérons ne pas devoir saisir le Tribunal administratif pour faire appliquer le droit en vigueur sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Isabelle GERBER

cc : M. Jean-Marie Woehrling, Président de l'Institut du Droit local, Strasbourg jmwoehrl@gmail.com

M. le Pasteur Pierre Magne de la Croix, Vice-Président de l'UEPAL

M. Jean-Luc Sadorge, Vice-Président de l'UEPAL

M. la Pasteure Hanitra Ratsimanampoka, Inspectrice Ecclésiastique Alsace-Bossue – Moselle

- inspection.alsace-bossue-moselle@uepal.fr

M. Michel Paniel, Président du Consistoire Réformé de Metz - consistoire.metz@uepal.fr

Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

I bis quai S't Thomas - BP 80022 - 67081 Strasbourg cedex - 03 88 25 90 58 - presidence@uepal.fr

www.uepal.fr